



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 2 juin 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-920

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 19 MAI 2004

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 19 mai 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

Monsieur le conseiller André Levac prend son siège.

CE-2004-921

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - 54 505,78 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 20 - 470 189,59 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 5 215,20 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 17 - 370 332,92 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 17 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	54 505,78 \$	17 au 21 mai 2004
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	470 189,59 \$	17 au 21 mai 2004
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	5 215,20 \$	17 au 21 mai 2004
Liste des embauches numéro 17	Embauches de personnel temporaire	370 332,92 \$	10 au 14 mai 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-922 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-19 - 507 183,99 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 MAI 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-19 d'un montant total de 507 183,99 \$ pour la période du 13 au 19 mai 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-923 **FERMETURE DE LA RUE LAVAL, ENTRE LA RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET LA PROMENADE DU PORTAGE, AINSI QUE LA PROMENADE DU PORTAGE, ENTRE LA RUE SAINT-JACQUES ET LA RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE DIMANCHE 6 JUIN 2004 ENTRE 8 H ET 16 H POUR L'ÉVÉNEMENT « FERRARI AU VIEUX-HULL »**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Corporation Vieux-Hull à fermer la rue Laval, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la Promenade du Portage, ainsi que la Promenade du Portage, entre la rue Saint-Jacques et la rue de l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 6 juin 2004 de 8 h à 16 h dans le cadre de l'événement « Ferrari au Vieux-Hull », le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville, concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police, concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Adoptée

CE-2004-924* **SIGNATURE DE L'ADDENDA DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2003 ET 2004 ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - AIDE ADDITIONNELLE DE 24 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE DEUX ÉTUDES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2003-997 adoptée le 30 juin 2003, ce comité adoptait l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2003-1282 adoptée le 2 décembre 2003, le conseil municipal adoptait la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres avait le mandat de trouver des sommes additionnelles pour le financement des deux études sur le réseau muséale et le réseau des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accepté de participer financièrement aux deux études et qu'il est nécessaire de modifier l'entente de développement culturel signée en 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'addenda de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau, les modifications sont :

Projet 1.3 : Étude de faisabilité sur la situation des musées et des centres d'interprétation est retirée;

Projet 2.9 : Étude du réseau des bibliothèques est ajoutée;

Projet 2.10 : Étude du réseau muséale est ajoutée.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres les subventions versées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Les fonds à cette fin au montant de 76 000 \$ représentant la participation financière supplémentaire de la Ville seront pris à même le poste budgétaire 02-72011 – Politique culturelle.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'addenda à l'entente de développement culturel pour les exercices financiers gouvernementaux débutant en 2002-2003 et se terminant en 2003-2004 et municipaux couvrant les années 2003 et 2004, entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-925

SOUSSION 2004 SI 030 - CIMA+ S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉGOUT RUE ISABELLE ENTRE LA RUE JOLICOEUR ET LE BOULEVARD RIEL - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 49 460,75 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Égout rue Isabelle entre la rue Jolicoeur et le boulevard Riel », au montant total de 49 460,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 avril 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM -2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40002-005-46264	46 450,75 \$	Honoraires professionnels – égout aqueduc pavage égout - rue Isabelle
04-13493	3 010,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-40002-014	5 613,75 \$		Honoraires professionnels – égout aqueduc pavage // égout divers projets station Touraine
11-40002-005		5 613,75 \$	Honoraires professionnels – égout aqueduc pavage // égout - rue Isabelle

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-926

SOUSSION 2004 SP 035 - CONSTRUCTION DJL INC.- RÉHABILITATION ET REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR LES RUES HAMEL, OSBORNE ET LE BOULEVARD LABROSSE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 799 870,05 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour les travaux de réhabilitation et remplacement de conduites d'aqueduc sur les rues Hamel, Osborne et le boulevard Labrosse, aux prix unitaires détaillés au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 799 870,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-002-46265	751 192,89 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin – station pom réfection réseaux d'aqueduc
04-13493	48 677,16 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30139-003	53 225 \$		Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom // réfection réseaux d'égout
06-30139-002		53 225 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin – station pom // réfection réseaux d'aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-927

VENTE DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DÉSUETS - COMPAGNIE ADESA AUCTIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la division de l'approvisionnement au Service des finances à vendre, par l'entremise de la compagnie Adesa Auctions, ayant son siège à Embrun, Ontario, les véhicules et équipements désuets et ce, dès que les véhicules et équipements de remplacement seront reçus.

Deuxièmement, à se départir des véhicules ou équipements par d'autres moyens de disposition tels que vente de ferraille, vente aux ateliers de débosselage et autre, advenant le cas où certains véhicules ou équipements ne trouvent pas preneur lors de ces ventes.

Le produit de disposition net de la vente de véhicules et équipements désuets sera enregistré au poste budgétaire 01-74230 - Autres dispositions d'actifs.

Adoptée

CE-2004-928

SOUSSION 2004 SI 093 - LES LABORATOIRES OUTAOUAIS INC. - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT - SERVICE D'URBANISME - 50 265,93 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Laboratoires Outaouais Inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels de laboratoire – Contrôle des matériaux – Réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, aux prix unitaires détaillés à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 50 265,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 avril 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM -2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-003-46266	47 206,93 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve honoraires professionnels
04-13493	3 059,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-30622-008	50 000 \$		Aménagement du boulevard Maisonneuve // aménagement
18-30622-003		50 000 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve // honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-929*

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-499 - VENTE DU LOT NUMÉRO 8A-328 ET ACCEPTATION D'UNE OFFRE POUR LE LOT ADJACENT NUMÉRO 8A-329, RUE NADON - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une offre d'achat sans condition (roc etc.) en date du 5 mai 2004, au prix recherché de 17 000 \$ pour le terrain portant le lot numéro 8A-329 présenté par l'acheteur du lot numéro 8A-328 dont l'offre conditionnelle a été acceptée par la résolution numéro CM-2004-417 et doit être annulée en raison de la présence de roc en quantité importante;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'accepter la présente offre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-499 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2004-417.

De plus, ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 8A-329 aux conditions de l'offre d'achat spécifique pour la rue Nadon avec obligation de construire dans un délai maximum de 12 mois et la mise en vente sans réduction pour la présence de roc.

LOT	ACHETEUR	PRIX
8A-329	Madame Nancy Joly et Monsieur Richard Trudel	17 000 \$ - taxes en sus, si applicable

La taxe d'améliorations locales restante sur le lot est acquittée en entier à partir du revenu de la présente vente soit un solde de taxes de 7 298 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-930

SERVITUDE D'ENGAGEMENT À SE BRANCHER AUX SERVICES MUNICIPAUX FUTURS – LOT NUMÉRO 1 549 791, CADASTRE DU QUÉBEC - 1430, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE madame Liette Leduc et monsieur Guy Drouin désirent ériger une habitation unifamiliale isolée sur le lot numéro 1 549 791 au cadastre du Québec, situé au 1430, boulevard Saint-René Est;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 1 549 791 a déjà fait l'objet d'une construction d'une habitation en 1973;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment construit en 1973 a été détruit par un incendie au mois de mars 1980;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 1 549 791 est situé dans une zone non desservie par les services d'égout et d'aqueduc municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.3.2.1. e) du règlement numéro 614-90 relatif aux permis et certificats permet la construction d'une habitation dans une zone non desservie par les services municipaux moyennant un engagement, par acte notarié dont la Ville est cosignataire, à se brancher aux services d'égout et d'aqueduc dès leur disponibilité dans la rue où il est prévu d'ériger la construction;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction déposé au Service d'urbanisme est conforme à la réglementation municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le projet de contrat préparé par M^c Sylvie Lortie, notaire, le 12 mai 2004, visant à grever le lot numéro 1 549 791 au cadastre du Québec, d'une servitude de raccordement aux services municipaux d'aqueduc et d'égout, lorsque installés en façade, en faveur du lot numéro 1 550 308 au cadastre du Québec, propriété de la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2004-931

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Gatineau, à savoir :

Prolongement de rues existantes

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
3138708, 3161855	Québec	Rue de la Sève
2310444, 2310395 ptie	Québec	Rue Le Gallois
2310442	Québec	Rue Jobin
2309980	Québec	Rue de la Plaine
1770097, 2871504, 2923485	Québec	Rue Beauvais
3070139	Québec	Rue Davidson Est
2263516, 2263517	Québec	Boulevard La Vérendrye Est
3138213	Québec	Rue Maurice-Beaudoin
3104337	Québec	Rue des Percherons
3104380	Québec	Rue des Résineux
3104355	Québec	Rue du Bois-Joli
3149205	Québec	Rue de Batiscan
3149172	Québec	Rue de Portneuf

Nomination de nouvelles rues

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
3138709	Québec	Rue de l'Entaille
3161856	Québec	Rue du Sucrier
3138710, 3161857	Québec	Rue de la Tire
2872395, 2872398	Québec	Rue de Lérins
3004024	Québec	Impasse de la Côte-D'Or
1103065, 2750139 ptie	Québec	Rue de Grande-Entrée
2750093	Québec	Rue de Cap-aux-Meules
3138212, 3138214	Québec	Rue Auguste-Renoir
3138215	Québec	Rue Claude-Monet
1550295, 3149183, 3149184	Québec	Rue de Donnacona

Adoptée

CE-2004-932

AUTORISER L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC SUR LES LOTS NUMÉROS: PTIE DU LOT NUMÉRO 12A-178, RANG 4 (617, IMPASSE GLENDALE), PTIE DU LOT NUMÉRO 12A-179, RANG 4 (619, IMPASSE GLENDALE), PTIE DU LOT NUMÉRO 12A-182, RANG 4 (618, IMPASSE WILFRED-LAURIER), PTIE DU LOT NUMÉRO 12A-183, RANG 4 (616, IMPASSE WILFRED-LAURIER) - CANTON DE BUCKINGHAM, CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a un projet de bouclage de réseau d'aqueduc entre les Impasses Glendale et Wilfred-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme ce projet, le Service des opérations de terrain nécessite l'acquisition de quatre servitudes selon les descriptions techniques effectuées par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre en ses minutes numéros :

- 3716 partie du lot numéro 12A-178, rang 4, superficie 54,9 m²
- 3717 partie du lot numéro 12A-179, rang 4, superficie 54,9 m²
- 3718 partie du lot numéro 12A-182, rang 4, superficie 54,9 m²
- 3719 partie du lot numéro 12A-183, rang 4, superficie 54,8 m²

CONSIDÉRANT QUE le Service des opérations de terrain est en accord avec les conditions olographes à l'annexe 8, particulières au lot numéro 12A-183;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires fonciers ont tous donné leur accord en contrepartie des conditions suivantes :

- la valeur de la servitude est établie à 675 \$ pour chacun des quatre lots;
- la Ville fournira à ses frais, à chacun des quatre propriétaires, un nouveau certificat de localisation après la rénovation cadastrale du secteur;
- inclure à l'acte les conditions particulières au lot numéro 12A-183, rang 4 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'acquérir et de grever les lots numéros 12A-178, 12A-179, 12A-182 et 12A-183 tous du rang 4, Canton de Buckingham d'une servitude d'aqueduc permanente telles que décrites dans les descriptions techniques et les plans préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre en ses minutes 3716, 3717, 3718 et 3719 aux conditions décrites ci-haut.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62910-499-46267	2 916,68 \$	Transactions immobilières autres serv. techn.
02-62910-411-46268	6 574,00 \$	Transactions immobilières serv. prof. et génie
04-13493	615,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-933

AUTORISER UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT AU 351, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - LOT PTIE NUMÉRO 1 086 127 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Duroc Inc., par l'entremise de son représentant, a fait parvenir à la Ville de Gatineau une demande de servitude de tolérance d'empiètement le 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT QUE Hughes St-Pierre, arpenteur-géomètre a soumis un plan inscrit à son dossier 70968 en ses minutes 34336 S décrivant deux empiètements du bâtiment de 12,32 m² ± et de 16 m² ± sur partie du lot numéro 1 086 127;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme en date du 13 février 2004 ne s'objecte pas à accorder la servitude de tolérance d'empiètement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiètement aux conditions stipulées au document type de la Ville intitulé « Servitude de tolérance d'empiètement » ci-annexée et décrite à la description technique 70968 des minutes 34336 S de Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre le 18 mars 2004.

Les frais des documents d'arpentage, de notaire et autres sont à la charge de Les Entreprises Duroc Inc..

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2004-934

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE ET LA VILLE DE GATINEAU - PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente signé en avril 2002 vient à échéance cette année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le protocole afin de maintenir les services offerts lors d'un incendie ou d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le protocole vise les services aux sinistrés et s'inscrit dans les mesures prévues dans le plan de sécurité civile pour améliorer la capacité municipale d'intervention lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le protocole décrit les services que peut offrir la Croix-Rouge, les frais qui peuvent être imputables et le rôle et les responsabilités de chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge possède des ressources humaines et matérielles qui peuvent aider la municipalité à répondre adéquatement aux besoins des sinistrés suite à une évacuation et à l'ouverture d'un ou plusieurs centres d'hébergement;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a été mandatée par le ministère de la Sécurité publique pour gérer les lits de camps et autres fournitures d'urgence sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à la municipalité de décider quels services sont requis pour chaque événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Croix-Rouge et la Ville de Gatineau concernant les services aux sinistrés en cas de sinistre réel ou appréhendé.

Les coûts à la charge de la Ville, en vertu du présent protocole d'entente, le cas échéant, seront imputés au poste budgétaire 02-23110 - Plan d'intervention – Mesures d'urgence et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-935

SUBVENTION DE 800 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - PROJETS D'AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE RÉFRIGÉRATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc. à l'attention de madame Lise Paradis, directrice générale, 751 boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour le projet d'agrandissement des deux centres de la Soupe populaire et le réaménagement des équipements de réfrigération.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	800 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-936

SUBVENTION DE 100 \$ - ACADÉMIE DE DANSE DE L'OUTAOUAIS - CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUEL - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Académie de danse de l'Outaouais à l'attention de monsieur André Laprise, directeur, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, dans le cadre de leur campagne de financement annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-937 **SUBVENTION DE 275 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 STE-ROSE-DE-LIMA – MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 10114 Ste-Rose-de-Lima, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de fin d'année scolaire qui aura lieu le 7 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-938 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CLUB OPTIMISTE DE HULL - 50 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Hull à l'attention de monsieur Raymond Pitre, président, C.P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, concernant l'activité bénéfice du 12 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-939 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - FÊTE DES BÉNÉVOLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, 1, rue de l'Aréna, case postale 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention dans le cadre de la Fête des bénévoles 2004 qui se déroulera le 5 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	1 500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71496-692	1 500 \$		Luc Montreuil - aménagement // équip. non-capitalisable
11416-972		1 500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2004.

Adoptée

CE-2004-940 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - RÉGIMENT DE HULL – 90^e ANNIVERSAIRE – MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Régiment de Hull – 90^e anniversaire à l'attention de monsieur Roland Lavoie, 5, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E3, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Phillion – de St-Raymond-Vanier subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	100 \$	André Levac – d'Aylmer subventions
11418-972	500 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté – de Lucerne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings – de Deschênes subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine – de Limbour subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-941

SUBVENTION DE 700 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull Inc., 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour leur Rapt 2004 qui aura lieu le 3 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
1414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-942

SUBVENTION DE 100 \$ - 50^e ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 12112, 5, rue St-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour le 50^e anniversaire de la paroisse Notre-Dame du St-Rosaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	25 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-943

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR CAROL HÉBERT AU POSTE DE RESPONSABLE AU TRANSPORT, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable au transport au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Carol Hébert au poste de responsable au transport au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Carol Hébert est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Carol Hébert sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe IV, échelon 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61340-115 – Division transport – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-944

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME KARINE DESAULNIERS AU POSTE DE COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur d'activités au Centre de services de Masson-Angers, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (poste numéro 604 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Karine Desaulniers, au poste de coordonnateur d'activités au Centre de services de Masson-Angers, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Madame Karine Desaulniers est assujéti à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Karine Desaulniers est établi selon la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71014-112 – Loisirs administration - Centres de services de Masson-Angers et Buckingham – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-945

PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES BRIAND AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - ANIMATION CULTURELLE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Briand a été engagé à l'essai pour une période de 12 mois par la résolution numéro CE-2003-689 adoptée par le comité exécutif le 14 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Briand est entré en fonction le 26 mai 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Jacques Briand au poste de chef de division – animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, rétroactivement au 26 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-946

SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DU BAR ET DU CASSE-CROÛTE AU THÉÂTRE DE L'ÎLE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET MONSIEUR GEOFFROY CHARBONNEAU DU RESTAURANT L'INDOCILE

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-99-82, approuvait l'entente pour la concession du bar et du casse-croûte au Théâtre de l'Île avec Stéphane Paquet de L'Espresso Café-Bistro;

CONSIDÉRANT QUE le restaurant L'Espresso Café-Bistro a signifié son retrait de la concession du Théâtre de l'Île depuis 2002;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull avait fait des appels de soumission et qu'aucun restaurateur avait soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE depuis deux ans, le Service des arts, de la culture et des lettres tente de trouver un restaurateur de qualité pour gérer le bar et le casse-croûte au Théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE le restaurant L'Indocile a manifesté un intérêt et qu'il répond adéquatement aux normes de qualité exigées pour la gestion du bar et du casse-croûte au Théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT QU'en plus, ce contrat génère des revenus de location à la Ville de Gatineau de 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à faire des appels de soumission au cours des 4 prochains mois auprès des restaurateurs de la région :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de service pour la gestion du bar et du casse-croûte au Théâtre de l'Île entre la Ville de Gatineau et monsieur Geoffroy Charbonneau du restaurant L'Indocile.

Adoptée

CE-2004-947

**SOUSSION - 2004 SP 109 - CONSTRUCTION DJL INC. - RÉAMÉNAGEMENT
DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT, TRONÇON 1, LOTS
NUMÉROS 1 ET 2 - SERVICE D'URBANISME - MONTANT APPROXIMATIF DE
4 191 031,12 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, tronçon 1, lots numéros 1 et 2, aux prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission et totalisant un montant approximatif de 4 191 031,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 mai 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-008-46274	3 935 980,32 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve aménagement
04-13493	255 050,80 \$	TPS à recevoir ristourne

Monsieur le président demande le vote

Pour

Monsieur Yves Ducharme
Madame Jocelyne Houle
Madame Louise Poirier
Monsieur André Levac

Contre

Monsieur Aurèle Desjardins

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2004.

Adoptée sur division

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif